

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE du mardi 11 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 11 mars, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est rassemblé, à 10h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; SCOLAN Marie-Thérèse.

Absents excusés : LE GAOUYAT Samuel ; CONNAN Guy ; ECHEVEST Yannick.

**DELBU2025-03-015****Revitalisation : Dispositif d'ingénierie aux communes 2024/205 : accompagnement des communes de Belle-Isle en Terre et Gurunhuel**

Par la création de la Mission Revitalisation en 2021, l'Agglomération a confirmé sa volonté de soutenir les projets de revitalisation portés par les 57 communes du territoire par la création du dispositif d'ingénierie technique et/ou financier.

A ce jour, parmi les 15 communes éligibles au dispositif ; une convention a été signée avec la commune de Saint-Servais. Aujourd'hui, deux autres communes éligibles souhaitent conventionner avec l'agglomération pour un accompagnement en ingénierie des services de l'EPCI :

- La commune de Belle-Isle en Terre pour la construction de son lotissement communal avec un appui particulier du service habitat et du service planification en lien avec le PLUi ;
- La commune de Gurunhuel pour l'aménagement d'un espace piétonnisé en liaison douce afin de relier le centre-bourg au nouveau quartier de logements inclusifs qui est en projet.

La commune de Gurunhuel, initialement éligible au financement de l'Agglomération dans le cadre du présent dispositif, fera finalement l'objet d'un financement au titre de l'ESS pour son projet d'habitat inclusif.

Considérant l'avis favorable du Conseil d'agglomération du 16 avril 2024 pour la mise en place d'un accompagnement en ingénierie et/ou financier des projets d'habitat et de revitalisation des communes du territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant l'avis favorable du Bureau Communautaire du 28 mai 2024 d'inclure les communes de Belle-Isle en Terre et Gurunhuel dans le dispositif d'accompagnement des communes 2024/2025 en ingénierie ;

Considérant l'intérêt des différents projets et leurs impacts en matière de revitalisation, d'habitat et/ou de transition environnementale, en cohérence avec le projet de territoire de l'Agglomération ;

Délibération

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- Formalise par deux conventions distinctes ci-annexées, l'accompagnement en ingénierie des communes de Belle-Isle en Terre et Gurunhuel dans leurs projets respectifs de revitalisation et d'habitat ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer et prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre desdites conventions avec les communes de Belle-Isle en Terre et Gurunhuel.

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

